



En exercice : 59

Présents : 54

Votants : 58

Séance du 27 avril 2026

Le vingt-sept avril Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 21 avril 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, GEUSSELIN Stéphanie, titulaires
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
FRABOUL Yannick, suppléant
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, BECQUET Vincent, titulaires
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
/
De GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire,
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
COURNÉ Noëllie, suppléante
JOUFFLINEAU Chantal, BELOUARD Guillaume, titulaires
/
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
LEFÈVRE Laurent, ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, PROD'HOMME Tanguy, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
GUINEHEUX Dominique, titulaire
ROGER Steve, titulaire
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés : BRETON Robert (Courbeville), AMBROIS Jean-Noël (Courbeville), GOUPILLAT Daniel (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), CHABOT Hervé (Laubrières), BURET Nelly (Laubrières), LE GUENNEC Aurélie (Renazé), SORIEUX Vanessa (Brains sur les Marches), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé le Vivien)

Étaient absents : /

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Daniel GOUPILLAT a donné pouvoir à Marie-Noëlle HINCELIN
Aurélie LE GUENNEC a donné pouvoir à Tanguy PROD'HOMME

Hervé CHABOT a donné pouvoir à Christian BERSON
Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ

Secrétaire de Séance : Élu M. Hervé TISON, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-04/111 : RESSOURCES HUMAINES

Séance du : 27 avril 2026

OBJET 2026-04/111 : RESSOURCES HUMAINES

PÔLE CULTURE : ETABLISSEMENT ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES - RESPONSABLE SITE DE RENAZE

M. Clément BEUCHER, Vice-président en charge des Ressources Humaines, rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'EPCI.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-14,

Vu l'inscription des crédits correspondant au budget,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines du 16 mars 2026,

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 24 avril 2026,

M. Clément BEUCHER expose qu'il est nécessaire :

- De supprimer un poste de « Responsable de site Renazé » ;
- À compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- À temps non complet 3/20^{ème} ;
- Sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques ;

- De créer un poste de « Responsable de site Renazé » ;
- À compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- À temps non complet 2/20^{ème} ;
- Sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques ;

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 54

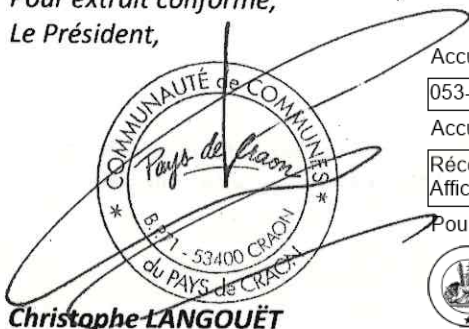
Votants : 58 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (58 votants)

- ⇒ VALIDE la suppression d'un poste de « Responsable de site Renazé », à temps non complet (3/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques, à compter du 1^{er} septembre 2026,
- ⇒ VALIDE la création d'un poste de « Responsable de site Renazé », à temps non complet (2/20^{ème}), sur le cadre d'emplois des Assistants d'Enseignements Artistiques, à compter du 1^{er} septembre 2026,
- ⇒ AUTORISE le Président ou le Vice-président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 4 mai 2026

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260427-DELIB202604111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/05/2026

Affichage : 05/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le secrétaire de séance,



Hervé TISON